GRAVE INCIDENT
sur la frontière du Monténégro

Il y aurait 21 soldats turcs tués

Constantinople, 10 janvier. — Une dépêche de Belgrade annonce une nouvelle rencontre de frontière entre troupes turques et monténégrines : 21 soldats turcs auraient été tués.

Le vali de Scutari, d'Albanie, ayant ordonné le recrutement général des musulmans et des chrétiens, ceux-ci sont tombés d'accord pour refuser l'obéissance tant que le gouvernement ne construira pas des chemins de fer, des manufactures, ainsi qu'une canalisation du lac de Scutari et ne travaillera pas au développement économique du pays.

DANS LA RÉGION

Le suicide du brigadier Bassery

L'artilleur Nortier est toujours introuvable

Paris, 10 janvier. — L'enquête ouverte par le commissaire de police de Vincennes, M. Baubert, à l'effet de retrouver l'artilleur Nortier qui vola les douze mille francs de Bassery, n'a pas encore donné de résultats. La Sûreté générale qui s'est chargée de rechercher Nortier, croit que celui-ci a passé la frontière.

NOTRE ENQUÊTE A LILLE

Malgré qu'en aient dit certains journaux parisiens qui annonçaient que Bassery était le fils naturel d'un gros industriel de notre ville, Bassery n'a pas de famille connue dans notre ville.

Mme veuve Bassery, habitant 23, rue du Prieuré, est fort ennuyée des sympathies dont on croit devoir l'assurer en ce moment comme si ce malheur la frappait. Elle ne se connaît pas de parents portant son nom dans la région et n'avait jamais entendu auparavant, parler du suicidé.

Du reste, ni les registres de la population, ni les listes électorales, ni celles du bureau militaire, ne portent trace du nom de Bassery.

La mairie de Lille n'a pas non plus reçu l'avis mortuaire que l'autorité militaire transmet, à la mort d'un soldat, en le priant d'aviser la famille, au maire de la commune où celle-ci réside.

A LILLE

En plein jour, deux satyres assaillent une jeune bonne

Après avoir tenté de la violer, ils lui volent son argent

Dans la matinée de lundi une jeune fille des environs d'Hazebrouck, descendait du train en gare de Lille où elle venait chercher à se placer comme servante.

Ayant devant elle quelque argent qui lui permettait d'attendre un emploi, la jeune fille fit une promenade en ville.

Elle se trouvait vers midi place Sébastopol quand elle fut accostée par deux individus à qui son air gauche, son déséquilibrement embarrassé l'avaient sans doute désignée comme une proie facile.

On lui proposa de la conversation pour parler de la pluie et du beau temps, puis la jeune fille mise en confiance avoua le but de sa présence à Lille.

Cela tombait bien ! Justement ces « messieurs » connaissaient quelque chose qui tenait l'affaire de la demoiselle : un bon bureau de placement où les places étaient toujours abondantes.

Si elle le voulait ils la « pilotaient » jusque là.

La naïve campagnarde suivit étourdiment les individus qui la firent passer par un dédale de rues qu'elle ne saurait nommer, mais qui fit durer la promenade près de une heure.

Le trio se trouvait à proximité du terrain vague de l'avenue de Dunkerque, derrière les docks incendiés et en reconstruction, lorsque, sur un signe échangé, les deux individus saisirent la jeune fille et la couchèrent par terre.

L'un des deux se jeta sur elle et tenta d'en abuser ; elle opposa une résistance si vive que l'ignoble personnage dut renoncer à son projet. Mais avant de lâcher prise il retourna la poche du jupon de la pauvre fille et s'empara de son porte-monnaie qui contenait, dit-elle, une somme de 102 francs.

Lorsque celui-là se releva, enfouissant le portemonnaie dans sa profonde, son camarade qui avait contemplé la première scène, prit sa place et essaya à son tour d'abuser de la jeune campagnarde qui poussait des cris désespérés.

L'endroit n'est pas tellement désert que ses appels ne dussent être entendus. Des passants accoururent de l'avenue de Dunkerque et virent les deux gaillards fuir comme des lièvres vers le boulevard de la Lorraine et les fortifications.

Malheureusement les bandits avaient une telle avance qu'ils ne purent être rejoints.

La jeune bonne fit aux survenants le récit de l'attentat et du vol dont elle venait d'être victime, puis fut conduite au commissariat du 5e arrondissement.

Son émotion était telle que l'on appela un médecin pour lui donner quelques soins ; par la même occasion le praticien fut prié de s'assurer si l'attentat avait été consommé.

Fort heureusement pour la malheureuse fille les bandits en ont été pour leurs violences et le docteur constata qu'elle n'était pas défloirée.

Elle a pu donner de ses agresseurs un signalement assez précis pour que l'on espère arriver à leur prompte capture.

Audacieuse attaque nocturne

Un employé d'octroi est assailli par deux individus qui tentent de l'étrangler ; les agresseurs sont arrêtés

Le quartier Vauban, qui avait déjà dans la matinée été mis en émoi par l'abominable attentat que nous relatons d'autre part, fut le nouveau le théâtre dans la soirée d'une audacieuse agression.

Quittant à six heures du soir son poste de la rue de Dunkerque, M. Léon Brunnens, 32 ans, employé d'octroi, regagnait son domicile, rue Gambetta, 207.

Il était à cinquante mètres de la porte, dans la partie du boulevard de Lorraine étranglée entre les docks et la gare aux marchandises du pont Vauban, n'ayant rien remarqué d'anormal, lorsqu'il se sentit saisir par les pieds et fut jeté par terre. Un individu couché dans l'ombre jusque là se dressait devant lui. M. Brunnens tenta de se relever. Il était à genoux lorsque son agresseur le saisit par le cou, serrant pour l'étrangler et étouffer ses appels au secours.

Très vigoureux, l'employé put faire lâcher prise à son adversaire qui prit du large, mais à ce moment un second individu surgit de l'obscurité, venant prêter main forte au premier. M. Brunnens poussa un nouvel appel au secours qui lui entendu du poste qu'il venait de quitter et d'où arriva le sous-brigadier Wiscart.

En voyant ce dernier arriver au pas gymnastique, l'un des agresseurs cria à l'autre : « Attends, je vais chercher mon couteau », mais cette menace ne les rassura ni l'un ni l'autre et ils prirent la fuite.

En compagnie de son chef, M. Brunnens — qui porte au cou les traces indéniables d'une tentative de strangulation — se rendit au poste du 5e arrondissement et y raconta l'agression.

Les deux employés donnèrent des individus un signalement complet avec lequel les agents Carlier et Wierre se mirent en campagne.

Une demi-heure plus tard, les agents passant rue Colbert devant le numéro 169 où se trouve un cabaret à l'enseigne du « Sous-Sol » y entendirent du bruit et y pénétrèrent. Deux individus, dont l'aspect correspondait exactement au signalement de ceux qu'ils cherchaient, y menaient vacarme.

L'un avait en main un couteau ouvert dont il menaçait les personnes présentes, tous deux braillaient qu'ils voulaient « casser des g... » et qu'il y aurait du sang !

D'un bond, les agents furent au collet des braillards, l'homme au couteau fut désarmé et le cabriolet serré à point eut raison de toute velléité de résistance.

Les deux individus furent conduits au commissariat, formellement reconnus ils durent avouer l'agression contre l'employé.

On n'a pu réussir à leur faire avouer le motif qui les fit agir, vengeance ou désir de voleur pour continuer une noce crapuleuse. L'un des gredins, Albert Vanaste, 22 ans, né à Halluin, habite rue Colbert, 193 ; l'autre (celui qui était armé du couteau), Jérôme Vandame, 24 ans, né à Morslède (Belgique), habite rue Colbert, 212, et travaille pour un entrepreneur de ciment armé des docks.

M. Villon, commissaire de police, a poursuivi leur interrogatoire dans la soirée.

A LENS

Une nuit sanglante

RUE DE LILLE, TROIS PASSANTS SONT ASSAILLIS A COUPS DE COUTEAU. — UNE ARRESTATION

Après avoir passé la soirée de dimanche ensemble, M. Guillaume Lavolette, 22 ans, colporteur, demeurant à Paris et de passage à Lens ; son beau-frère, M. Thyssen Henri, 32 ans, et un ami, M. Jules Vanderberken, sortaient, vers minuit et demi, de l'estaminet du Turco, rue de Lille. Ils se dirigeaient du côté de l'avenue du Quatre-Septembre, reconduisant Lavolette, qui était descendu chez un de ses parents, M. Demonchy.

Arrivés au-dessus de l'usine à gaz, ils avisèrent un estaminet qui était encore ouvert et y entrèrent pour prendre « le dernier verre » ; mais le débitant leur déclara que l'heure de la retraite était passée et qu'il ne pouvait pas les servir.

— C'est bien, répondirent les trois hommes. On s'en va.

A peine étaient-ils sortis qu'ils croisaient sur le trottoir un groupe de quatre individus dont l'un, sans mot dire, se rua sur Vanderberken et lui lança un coup de tête dans l'estomac qui l'envoya rouler sur le sol. A peine venait-il de se relever qu'un nouveau coup de tête lui arrivait dans le dos, cette fois, et le rejetait à terre.

M. Thyssen, qui était près de lui, se précipita pour s'interposer entre ses agresseurs et lui, mais le plus petit de la bande se rua sur lui, un couteau au poing.

En voyant faire la lame, Thyssen fit demi-tour pour s'enfuir, mais il n'avait pas fait deux pas qu'il était frappé dans le dos avec une véritable rage par le forcené. Thyssen ne reçut pas moins de quinze coups qui lacérèrent ses vêtements, mais dont quatre seulement portèrent dans les chairs.

Baignant dans son sang, Thyssen tomba à son tour. Vanderberken se relevait à terre, l'homme au couteau se précipitait sur Lavolette qui, stupéfait par cette scène qui s'était déroulée en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, n'avait pas bougé, et lui porta un coup violent dans la figure. Lavolette para le coup avec l'avant-bras droit dans lequel la lame s'enfonça profondément.

A son tour, Lavolette s'affaissa, perdant son sang à flots.

Mais pendant ce temps, Vanderberken avait pu se relever et s'enfuir en criant « Au secours ! ».

Ses appels effrayèrent les agresseurs qui s'empressèrent de décamper du côté de la Grand'Place. M. Vandenberker courut jusque chez Demonchy et revint avec du secours. On releva les blessés qui furent transportés chez Demonchy où M. le docteur Wiegon vint leur donner des soins.

Thyssen porte dans la région dorsale trois plaies pénétrantes et une quatrième, assez profonde, derrière la tête. Son beau-frère Lavolette a le bras droit traversé. Bien qu'ils aient perdu assez bien de sang, leur état est sans gravité et un mois de repos suffira à leur guérison.

QUATRE ARRESTATIONS

La police, prévenue, commença immédiatement son enquête et arrêta bientôt quatre individus sur lesquels pesaient les plus graves soupçons.

Interrogés par M. Busnel, commissaire, ils nièrent énergiquement avoir été mêlés à une rixe. Mais leurs explications furent des plus embarrassées. Par surcroît, une des victimes, M. Thyssen, déclara reconnaître formellement, dans le quatuor, un de ses agresseurs, un nommé Jules Legrand, qui a été maintenu en état d'arrestation, malgré ses dénégations.

Quant aux trois autres inculpés, les charges relevées contre eux n'étant pas suffisantes, ils ont été relachés.

UNE EVASION

En voyant sa cause gravement compromise, Legrand crut devoir tenter de mettre entre la police et lui une distance respectable.

Profitant d'un moment où ses gardiens se relachaient de leur surveillance, occupés qu'ils étaient par les allées et venues des témoins appelés à l'interrogatoire, Legrand bondit dans le vestibule du poste de police et degringolant les marches du perron en quatrième vitesse, traversa la Grand'Place et s'engouffra dans la rue de Condé, tel un zèbre. Mais les agents qui l'avaient vu filer s'étaient mis à sa poursuite et une chasse à l'homme s'organisa.

Serré de près, le fugitif, qui s'était engagé dans la rue Victor Picard, essaya d'un subterfuge. Il se jeta à plat ventre et se coucha le long d'un mur, espérant que les poursuivants passeraient près de lui sans l'apercevoir. Mais son calcul fut déjoué. M. Maris, secrétaire, et l'agent Malengreaux l'avaient vu s'aplatir ; ils l'empoignèrent et le ramenèrent au commissariat.

Il sera déféré au parquet.

Un blessé dans une maison hospitalière

CHUTE OU COUP DE COUTEAU ?

Au moment où la scène dont on vient de lire le récit se déroulait rue de Lille, la police était informée par la patronne d'une de ces maisons que la police tolère, que la morale réprouve, et dont s'honore la rue du Chapitre, qu'un « client » venait d'être frappé d'un coup de couteau.

Les agents se rendirent aussitôt à l'endroit indiqué et, comme ils allaient pénétrer dans le temple de Vénus, ils rencontrèrent deux fidèles qui en sortaient. Par mesure de précaution, ils s'assurèrent de leurs personnes, puis ils s'enquirent du blessé.

Celui-ci gémissait sur une table, et quand les agents l'interrogèrent, il raconta d'une voix que l'abus des liqueurs fortes, autant que l'émotion, rendait entrecoupée, ce qui venait de lui arriver.

Venu avec deux copains, Charlot (?) et Désiré (?), il était à un moment donné sorti dans la cour. A peine y était-il qu'un individu s'était jeté sur lui et l'avait frappé à la tête d'un coup de couteau. Etourdi, il était tombé dans le couloir où on l'avait ramassé.

Les agents mirent alors le blessé, qui se nomme François Caulier, 17 ans, charretier à Avion, en présence des deux individus qu'ils venaient d'arrêter. Caulier désigna l'un d'eux en disant : « C'est lui ! »

Après avoir confié aux bons soins du docteur Delacourt le blessé, qui portait derrière la tête une plaie de deux centimètres, les agents emmenèrent au poste l'inculpé, un sieur Joseph Bollemberg, 24 ans.

Hier, dans la matinée, M. Busnel, commissaire de police, ouvrit une enquête sur ces faits et des premières déclarations reçues, il semble résulter que Caulier serait une victime imaginaire. Il parait, en effet, que, s'étant rendu à la cour d'un pas chancelant, le jeune homme avait perdu l'équilibre et était tombé à la renverse dans le couloir : le coup de couteau se ramènerait donc à une fluxion de pavé.

Néanmoins, M. Busnel voulut interroger Bollemberg. Celui-ci, dès le début, protesta de son innocence et, il était tellement ému, qu'on le vit soudain pâlir, puis s'affaisser, inanimé, sur le parquet du commissariat.

Bollemberg, qui venait d'être frappé d'une syncope, reçut les soins de M. le docteur Hérnery, et comme son état ne s'améliorait pas, on prit le parti de le faire reconduire en voiture à son domicile, à Sallaumines, remettant à plus tard la fin de l'enquête.

Ces incidents avaient provoqué sur la place, devant l'Hôtel de Ville, un attroupement considérable de badauds et, dans la foule, les bruits les plus divers coururent ; mais, pour la plupart, il s'agissait — naturellement — d'un passant assassiné dans la rue de Douai.

On voit que la chose était bien moins grave.

A CAUDRY

Suicide d'un enfant

Un petit laitier de quatorze ans se pend à un arbuste

Dans la journée de dimanche, vers trois heures de l'après-midi, un jeune garçon de quatorze ans, Raymond Senez, originaire de Cattenières, occupé en qualité de vendeur de lait chez M. Herbet, cultivateur, rue Nationale, à Caudry, a mis fin à ses jours en se pendant à l'aide d'une lisière d'étoffe, à un arbuste, près de la ligne du Chemin de Fer du Nord, sur le territoire d'Audencourt.

Lorsque on découvrit le corps du désespéré, il était déjà froid.

Le jeune Senez avait quitté la ferme dans la matinée pour aller, d'après ses dires, toucher le crédit de la semaine chez des habitants qui lui fournissait de lait.

Le cadavre a été transporté à la tombée du jour à la Mairie d'Audencourt.

Les parents de Senez habitent Cattenières, où le père est conseiller municipal.

Cette petite commune ne possédant pas de bureau télégraphique, les pauvres gens ne connaissaient pas encore, à l'heure actuelle, le malheur qui les frappe.

On ne sait à quel mobile attribuer ce suicide.

A DROCOURT

TERRIBLE DRAME CONJUGAL

Un mari frappe sa femme à coups de couteau. — L'état de la blessée est très grave

C'est un ménage bien désuni que celui des époux Fédon William. Le mari, qui est mineur, a quitté sa femme, restée à Hénin-Liétard ; lui, de son côté, habite à Drocourt, chez un nommé Pierre Bautière.

Les motifs de division existant entre eux furent engendrés par la naissance, il y a deux ans, d'un enfant dont l'alice ne revendique pas la paternité. Ce dernier, au dire de la mère, détraque la famille. Il advint souvent, paraît-il, qu'en voulant la défendre, elle eut à souffrir de la mauvaise humeur du mineur.

Fédon, il y a deux jours, avisa sa femme, qu'elle pouvait venir à Drocourt pour y prendre sa fille.

Mais une terrible réception l'attendait.

Au moment où elle se présenta, son mari lui porta deux coups de couteau, la blessant au bras gauche. Bautière lui lança un coup de pied à l'abdomen, et un certain Bodart Louis lui asséna sur la tête des coups de sabot.

La malheureuse s'enfuit et s'affaissa sans connaissance sur le bord de la route.

Des personnes qui passaient la relevèrent pour la transporter dans une pharmacie voisine.

L'état de la malheureuse est très grave. Elle a perdu beaucoup de sang.

Les gendarmes ont ouvert une enquête sur ce drame conjugal.

A WARHEM

Incendie d'une ferme

130 MOUTONS CARBONISES

Un incendie d'une rare violence a complètement détruit l'importante ferme Beudart, à Warhem, dans la nuit de dimanche à lundi.

Le feu prit naissance dans les écuries et se propagea avec une prodigieuse rapidité. En quelques instants, tous les bâtiments furent en flammes.

Les efforts des voisins ne purent avoir raison de ce sinistre ; il fallut se borner à sauver quelques bêtes à cornes et les chevaux.

Cette opération était des plus difficiles ; les animaux effrayés par les flammes refusaient de sortir. Quelques voisins employèrent alors un stratagème qui réussit souvent en pareil cas : ils placèrent des bandeaux sur les yeux des animaux qui alors se laissèrent conduire plus docilement.

Il fut impossible de pénétrer dans la bergerie et tous les moutons furent carbonisés. La plus grande partie du mobilier de la ferme eut le même sort.

La gendarmerie d'Hondschoote a ouvert une enquête pour déterminer la cause de cet incendie.

Les dégats sont très importants, mais n'ont encore pu être déterminés d'une façon exacte ; ils sont couverts par une assurance.

Les pompiers de Warhem, aidés par leurs collègues de Rexpoede, ont combattu le sinistre : l'intensité de l'incendie était telle que de Petite-Synthe on aperçut distinctement la lueur embrasant l'horizon dans la direction du sud-est.

Cent trente moutons ont péri dans les flammes.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

MM. Millerand et Rubini se rencontrent à Tende

L'ENTREVUE DES DEUX MINISTRES VA RESSERRER LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

Nice, 10 janvier. — Après avoir visité le tracé de la ligne Coni-Nice, jusqu'à Vievola, M. Millerand et le ministre italien Rubini sont revenus à Tende, où a eu lieu un déjeuner auquel assistaient les sénateurs Riberi et Massabos, les députés Giolitti, Galimberti, Dirovasenda, Marsaglia, les autorités des provinces de Coni, de Porto-Maurizio, ainsi que quelques fonctionnaires des chemins de fer italiens.

Des toasts ont été portés à la France et à l'Italie.

DISCOURS DE M. RUBINI

M. Rubini s'est félicité d'être venu saluer au nom du gouvernement italien le ministre d'un pays voisin et ami. Après un historique de la ligne de Nice à Coni, le ministre italien a rappelé que le gouvernement italien a abandonné en faveur de la France tous ses droits de souveraineté, de police et de contrôle sur le tunnel dont la sortie et l'ouverture devaient se faire sur le territoire français. C'est donc, a-t-il dit en terminant, une œuvre de confiance, puisque par son exécution nous remettons la sûreté de nos communications à vos mains amies à travers une partie du territoire italien. Notre confiance est bien placée, car chaque nouvelle voie de communication, en ouvrant les échanges matériels et moraux, est la prime la plus efficace contre le risque des inimitiés.

MILLERAND REPOND

Millerand a vivement remercié M. Rubini et a déclaré que la multiplication des voies ferrées offre à la diplomatie et aux gouvernements un des moyens les plus sûrs et les plus pratiques de former entre les nations des liens que nous l'intérêt et que resserre la sympathie réciproque. L'Italie et la France, qui tout concourt à rapprocher, sont sur ce point en complet accord.

La conférence franco-italienne qui se réunira bientôt à Rome pour examiner les percées à travers les Alpes sera une manifestation nouvelle de ce souci persistant.

La ligne Coni-Ventimille-Nice constitue déjà un considérable progrès. En s'attachant à cette œuvre de réalisation et de paix les deux gouvernements ont la conscience de bien servir les intérêts comme de répondre aux vœux des deux pays.

Millerand déclare en terminant qu'il lui est particulièrement agréable de servir directement sous cette forme la grande cause de l'amitié franco-italienne.

Les ministres sont revenus à cinq heures à Ventimille, où ils ont été accueillis aux accents de la « Marseillaise » et de la marche royale.

Ils ont été acclamés.

Les ministres ont pris congé. Millerand est parti pour Nice et M. Rubini pour Rome.

M. Luzatti, ministre du commerce, et M. Millerand, ont échangé des télégrammes de sympathie.

M. Millerand est arrivé à Nice à sept heures trois quarts.

UN CADAVRE SUR LA VOIE des Invalides à Saint-Lazare

Est-ce un crime ou un accident ?

Paris, 10 janvier. — Hier matin, vers huit heures et demie, les agents de la voie de l'Ouest-Etat, en faisant leur ronde, trouvèrent entre la gare de Boulainvilliers et celle de l'avenue Henri-Martin, sur la ligne Invalides-Gare Saint-Lazare, le cadavre d'un homme, paraissant âgé d'une cinquantaine d'années.

Le corps avait toute la partie gauche broyée, la figure affreusement mutilée.

Il portait, toutefois, au cou, une blessure semblant avoir été occasionnée par un instrument pointu.

Le corps fut dirigé sur le commissariat spécial de la gare Saint-Lazare et fouillé.

On trouva sur lui des cartes de visite et un permis de première classe, au nom de Pierre Sachet, 1, rue de la Muette.

Le cadavre fut dirigé sur la Morgue, tandis qu'une enquête était ouverte de suite.

Se trouve-t-on en présence d'un nouveau crime, ou bien ne s'agit-il que d'un accident, c'est ce que l'enquête ouverte établira.

M. Leroy-Beaulieu et les experts

La Cour condamne M. Leroy-Beaulieu à leur payer des dommages-intérêts

Montpellier, 10 janvier. — M. Leroy-Beaulieu, député, avait intenté un procès à MM. Tedenat et Sarda, professeurs à la faculté de médecine de Montpellier, à propos de leurs conclusions dans l'affaire de l'attentat de Bel-Air. Il reprochait aux médecins d'avoir omis de faire procéder à l'examen radiographique du bras blessé.

On sait que c'est au retour d'une réunion électorale donnée à Vailhauquès le 28 février 1907 par M. Leroy-Beaulieu que ce dernier rentra à Montpellier blessé au bras droit par une balle de revolver tirée par un inconnu. L'information ouverte sur cette affaire conclut à une simulation d'attentat et non à une tentative de meurtre.

A la suite de ce procès et d'une affiche où M. Leroy-Beaulieu reprochait aux médecins d'être des ignorants ou des complaisants, ceux-ci intentèrent à M. Leroy-Beaulieu un procès en dommages-intérêts.

Le tribunal civil condamna M. Leroy-Beaulieu à payer à chacun des experts cinq mille francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans vingt journaux de Paris et dix de province.

Sur appel de M. Leroy-Beaulieu, la cour d'appel vient de confirmer la décision des premiers juges.

La Fédération socialiste du Tarn et les prochaines élections

LA DISCIPLINE REPUBLICAINE

Albi, 10 janvier.— La fédération socialiste du Tarn a tenu à Rabastens un congrès mouvementé.

Jaurès s'est prononcé contre l'exclusion de deux membres de la Fédération et a déclaré qu'il votera contre l'exclusion de Breton.

Sur sa demande, les délégués du Tarn proposeront au Congrès national, le maintien des décisions des Congrès de Limoges et de Chalon, c'est-à-dire le désistement, aux prochaines élections, au second tour, en faveur du candidat radical, si celui-ci se déclare proportionnaliste et défenseur de l'école laïque.

Le brigadier empoisonneur a fait des aveux

IL VOULAIT SE DEBARRASSER D'UN CREANCIER GENANT

Verdun, 10 janvier. — Le colonel de Lespée, du 8me hussards, a fait lire aux cavaliers du régiment une lettre du brigadier Faraco, actuellement à la prison de Châlons, inculpé d'avoir tenté d'empoisonner les hommes de son escadron en mêlant aux aliments une quantité considérable de cyanure de potassium.

Faraco a fait les aveux les plus complets de son crime et en demande pardon à tous. Il a agi sans réfléchir aux conséquences de son acte, pour se débarrasser du cavalier Thomas, son créancier.

Les Affaires de Grèce

M. Mavromicalis déclare que l'entente est complète avec la Ligue militaire

Athènes, 10 janvier. — M. Mavromicalis, président du conseil des ministres de Grèce, a eu avec le correspondant du « New-York Herald » à Athènes, une intéressante conversation, au cours de laquelle il a longuement parlé de la situation politique actuelle. M. Mavromicalis a d'abord rappelé qu'il n'avait accepté le pouvoir qu'après s'être entendu avec le chef de la Ligue militaire, le colonel Zorbas, et que cette entente, sauf de rares exceptions, s'est toujours maintenue très heureusement.

Le président du conseil estime que la Ligue militaire a fait de l'excellente besogne ; son programme politique est très bon et M. Mavromicalis espère formellement qu'il sera complètement voté pour la nouvelle année (14 janvier), « mais alors il vaudrait mieux, ajouta-t-il, que la Ligue se dissolve puisque son œuvre serait achevée ».

Il est permis toutefois d'être assez sceptique à ce sujet. Il semble peu probable que les désirs optimistes de M. Mavromicalis se réalisent aussi opportunément.

L'incident de la frontière indo-chinoise

Paris, 10 janvier. — On télégraphie de Saïgon qu'à la suite de l'action énergique exercée par nos troupes contre la bande chinoise qui avait pénétré sur le territoire tonkinois, le gouvernement impérial a chargé le ministre de France à Pékin de remercier M. Klobukowski pour l'assistance que nous lui avons donnée, en conformité de la convention relative à la police sur la frontière conclue entre les deux Etats voisins et amis.

LE RUBAN ROUGE

Ministère de l'Agriculture

Paris, 10 janvier. — Par décret rendu sur la proposition de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur. — M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille.

Au grade d'officier. — *M. Rivet, professeur de sylviculture, à l'Institut National agronomique.*

Au grade de chevalier. — MM. Alem, propriétaire, maire de Boulaur (Gers). — Chambon, vétérinaire à Ladon (Loiret). — Chomet, propriétaire, maire de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) ; Clapot, minotier à Marseille. — Desforges, agriculteur à Pontthierry (Seine-et-Marne). — Gentils, sous-chef de bureau au ministère de l'agriculture. — Granaud, propriétaire, maire d'Arles (Bouches-du-Rhône). — Kuss, conservateur des eaux et forêts, à Constantine. — Moussu, professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort. — Ponte de Nieuil, commissaire de la société sportive d'encouragement. — Roos, directeur de la station œnologique de l'Hérault.

UN TAMPONNEMENT sur la ligne Paris-Versailles

Quatre blessés

Versailles, 10 janvier. — Ce matin, vers 6 heures 45, le train de voyageurs numéro 3 de Paris à Versailles-Chantiers, a rencontré au kilomètre 15.500 la queue du train de marchandises 7.071.

Deux wagons du train de marchandises ont été avariés.

Trois voyageurs et un conducteur ont été légèrement contusionnés.

Un autre conducteur, M. Chervet, a eu la jambe droite brisée et a été conduit à l'hôpital de Versailles.

Par suite de cet accident, la circulation des trains a été gênée entre Paris et Versailles et des retards assez importants se sont produits.

Les conflits ouvriers

LES CHALUTIERS DE LORIENT

Lorient, 10 janvier. — A Lorient, la grève des chalutiers paraît terminée.

Les grévistes ont voté la reprise du travail en demandant qu'aucun renvoi pour fait de grève ne soit prononcé.

Les armateurs ont décidé de reprendre les marins qui se présenteraient à l'embarquement.

A GRAULHET

Albi, 10 janvier. — On confirme que la réunion de la commission mixte de Graulhet n'a pas donné de résultats définitifs, le syndicat patronal a fait quelques concessions, notamment sur les salaires.

Le syndicat patronal se réunira à nouveau, jeudi, pour examiner la question du contrat collectif.

Une collision sur l'Escaut A ANVERS

TROIS SOLDATS NOYES

Anvers, 10 janvier. — Une collision s'est produite sur l'Escaut entre un remorqueur et un canot dans lequel se trouvaient six militaires et un facteur des postes d'Anvers.

Les militaires venaient de Sainte-Anne, d'où ils étaient partis sans permission, pour aller s'amuser à Anvers.

La collision a fait chaviver le canot et trois soldats ont été noyés. On n'a pas encore pu retrouver leurs cadavres.

Nouvelles Politiques

LE PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 10 février. — Les ministres se réuniront aujourd'hui mardi en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Le bandit du Poulinguen est insaisissable

SES DEUX DERNIERS MEFAITS. — IL TIRE SUR UN JARDINIER ET VOLE UNE BICYCLETTE.

Nantes, 10 janvier. — Le bandit qui désole depuis quinze jours, par ses méfaits, l'arrondissement de Saint-Nazaire, continue à échapper à toutes les recherches.

A cette heure, il a sur la conscience un assassinat, deux vols, deux tentatives de meurtre et un nombre de vols difficile à établir.

Malheureusement, il ne semble pas avoir dit son dernier mot.

Hier, toute la journée, policiers et gendarmes, sous la direction du commissaire divisionnaire de la 4e brigade mobile, ont fouillé la partie du pays située au sud-est de l'arrondissement de Saint-Nazaire, sans d'ailleurs rencontrer trace du passage de l'introuvable brigand.

Il n'était pas pourtant allé très loin, mais il avait planté sa tente en un endroit où on ne pensait pas le trouver. C'était, en effet, sur le territoire de la commune D'Orvault, à quelques kilomètres seulement de Nantes, dans les dépendances du château du Plessis, propriété de M. de la Brosse, que le misérable était resté terré toute la journée.

La nuit venait à peine lorsqu'un jardinier du château, M. Jarnoux, eut besoin de se rendre dans le corps de bâtiment où Henrici s'était réfugié. Celui-ci, dérangé dans sa quiétude, se saisit de son fusil et tira dans la direction du jardinier, qui fit un brusque écart. La balle alla s'enfoncer dans le bas de la porte, tandis que le criminel se sauvait dans la direction de la route de Rennes à Nantes.

Il était à ce moment 5 heures et demie. C'était précisément l'heure où le chef de la 4e brigade mobile regagnait Nantes en automobile, mais c'est seulement une heure après son arrivée ici qu'il apprit le nouveau méfait du satyre.

Toutes les recherches entreprises pour le retrouver hier soir sont, comme les précédentes, demeurées vaines.

Par contre, on apprenait ce matin que, dans la nuit, un malfaiteur demeuré inconnu avait pénétré au rez-de-chaussée du château du Tertre, sur le territoire même de Nantes, avait bien bu et bien mangé, avait changé de linge et était reparti en emportant la bicyclette d'un des domestiques de la maison.

On reconnaît dans cette opération encore la manière de faire de l'introuvable Henrici, mais quelque diligence que la police ait pu faire, Henrici court toujours.

Un quartier de Paris dans l'obscurité

Un court-circuit. — Trois femmes blessées.

Paris, 10 février. — Un court-circuit s'étant produit au secteur électrique de Clichy, plusieurs plaques de regard situées boulevard Haussmann ont sauté cet après-midi. Une seule de ces plaques a fait des victimes. Il était cinq heures un quart lorsque la plaque située boulevard Haussmann en face d'un grand magasin de nouveautés a sauté à une hauteur de trois mètres, jetant la panique parmi les acheteurs qui se trouvaient au rayon voisin. Trois femmes ont été légèrement blessées aux jambes. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, elles ont été reconduites à leur domicile.

Ce court-circuit a également privé de lumière une partie du quartier de l'Europe, qui présente ce soir une physionomie de tristesse. Les grands cafés sont éclairés au moyen de bougies, de lampes, etc... Les terrasses sont en outre garnies de nombreuses lanternes vénitiennes.

D'autres commerçants ont fermé, et d'autres s'éclairent au gaz ou à l'aide de lampes diverses.

Au siège du secteur, on déclare qu'il faut éloigner de cet accident toute idée de malveillance.

La dissolution du Parlement Anglais

Le nouveau parlement se réunira le 15 février

Londres, 10 janvier. — Le roi a tenu cet après-midi, à trois heures et demie, un conseil privé pour la signature du décret dissolvant le Parlement actuel et en convoquant un autre. La cérémonie est réglée d'avance. Pourtant elle est importante.

La proclamation signée par le roi fixe un point de grand intérêt. Elle annonce la date de l'ouverture de la session du nouveau Parlement.

Ce sera le 15 février.

COURS DES COTONS

Le Havre, 10 janvier. — Clôture du marché des cotons : Tendance calme ; ventes : 4.350. Janvier, 96.50 ; février, 96.75 ; mars, 97.50 ; avril, 97.75 ; mai, 98.12 ; juin, 98.00 ; juillet, 97.87 ; août, 97.37 ; septembre, 94.87 ; octobre, 89.00 ; novembre, 85.75 ; décembre, 85.00.

Dernières Nouvelles REGIONALES

MM. Clémentel et Doumer à Dunkerque

M. Doumer, député de Laon, ancien ministre des finances, rapporteur général de la Commission du budget à la Chambre et M. Clémentel, député de Riom, ancien ministre des Colonies, rapporteur de la Commission du budget de la guerre à la Chambre sont arrivés hier à Dunkerque, par le train de 12 h. 28.

Ces messieurs, qui étaient accompagnés du du ministre de la guerre, et qui sont en tournée d'études, sont venus pour examiner, en vue de la prochaine discussion du budget de la guerre, les travaux de défense et ceux à l'état de projet.

Après un déjeuner intime chez M. Herbart, président de la Chambre de commerce, ils sont montés en voiture à 2 heures moins le quart, accompagnés de MM. Jean Trystram, sénateur ; Bonhoure, sous-préfet ; le général Pianley, gouverneur de Dunkerque ; Dreyfus, ingénieur en chef et des chefs du service du génie et de l'artillerie.

Après une visite des fronts de mer Ouest dans toute leur étendue, ils ont visité le nouvel ouvrage fortifié de Petite-Synthe et la batterie de Mardyck.

MM. Doumer, Clémentel et le colonel Renard sont repartis par le train de 5 heures 40 pour continuer leur voyage d'études du côté de Maubeuge.